

Alpes-de-Haute-Provence
Commune de FORCALQUIER

— PLAN LOCAL D'URBANISME —
Révision du PLU

ANNEXE
AUX DOCUMENTS GRAPHIQUES
liste des secteurs à taxe d'aménagement majorée

6.5

Révision du Plan Local d'Urbanisme prescrite par Délibération du Conseil Municipal du 25 février 2016

Projet arrêté par Délibération du Conseil Municipal du 15 novembre 2018

LE MAIRE

Gérard AVRIL

APPROBATION :

Vu, pour être annexé à la Délibération du Conseil Municipal approuvant le document en date du 11 juillet 2019

LE MAIRE

Gérard AVRIL

23 octobre 2007	Approbation
05 octobre 2010	Première modification
07 février 2012	Première modification simplifiée
11 février 2013	Deuxième modification simplifiée
Juillet 2019	FORPL3 - APPROBATION DE PROJET

Liste des secteurs dont la part communale de la taxe d'aménagement est majorée en application de l'article L.331-15 du code de l'urbanisme

NOM	RÉFÉRENCE DE LA DÉLIBÉRATION	DATE DE LA DCM	TAUX MAJORÉ
<p>Roumaou Moruisse</p> 	DCM15-90	20/11/2015	10%
<p>Charmels Chambarels</p> 	DCM15-91	20/11/2015	8,5%